



La Défense, le 5 octobre 2020

Cher(e)s collègues,

Veillez trouver ci-dessous le communiqué que nous vous adressons régulièrement pour vous rendre compte de nos actions.

Réunion avec monsieur Alexandre Brugère, conseiller social du ministre de l'Intérieur et le SCPN le 2 octobre 2020

Comme vous le savez, le SCPN a été reçu vendredi dernier par monsieur Alexandre Brugère, conseiller social du ministre de l'Intérieur, accompagné de madame Martine Coudert, DRCPN Adjointe.

Il s'agissait d'une réunion préparatoire à la multilatérale qui se tiendra avec le ministre le 14 octobre prochain.

En préambule, nous avons rappelé à notre interlocuteur que la Police Nationale est plus que jamais sous tension, et que nombre de nos collègues nous font connaître leur quotidien alourdi par un reporting incessant, qui s'ajoute aux nombreuses missions prioritaires, alors même que les moyens dont ils doivent bénéficier font défaut et que les charges et tâches indues demeurent. Nous avons aussi fait savoir ce que vous ressentez, dans vos services, à savoir une politique du chiffre. Les priorités mises sur les AFD et le harcèlement de rue, si elles ne doivent pas susciter de réticence dans une administration régaliennne, posent néanmoins la question de la répartition des charges pour des policiers de "sécurité publique", déjà soumis à rude épreuve depuis de nombreux mois, et de la capacité de mener à bien les autres missions, et notamment la PSQ qui a besoin d'un second souffle. Notre interlocuteur a pris note de cette mise sous tension. Il s'est montré étonné que les différents canaux de commandes engendrent autant de doublons, avec des contenus d'ailleurs pas toujours similaires, et de certaines "méthodes" que nous avons dénoncées. Il nous a rappelé que le ministre restait attaché à nous donner satisfaction pour supprimer des tâches indues, et a pris note que cette hausse du reporting en faisait partie. Nous ne manquerons pas d'y revenir si besoin.

Nous avons rappelé les 39 propositions formulées par le SCPN le 20 juillet dernier, que nous vous adressons à nouveau en pièce jointe, et qui seront notre feuille de route des semaines à venir. Elles ont retenu l'attention de notre interlocuteur et du ministre, sous réserve des annonces qui auront lieu le 14 octobre prochain.

Cette multilatérale du 14 octobre se déroulera en trois temps : une présentation des priorités politiques du ministre et de la méthode, une présentation détaillée du budget, et les orientations du livre blanc de la sécurité intérieure.

Nous avons fait savoir au conseiller social du ministre que nous défendons un sujet majeur et "non négociable" : le maintien du corps de conception et de direction en catégorie A+ (traitée par le rapport Thiriez dont nous attendons toujours la déclinaison), de son école Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, et de son recrutement diversifié notamment par la voie externe. Si nous sommes parfaitement favorables à l'Académie de police, que nous appelons de nos vœux depuis les élections professionnelles de 2018, maintes fois renouvelés depuis, c'est pour améliorer la connaissance et les formations entre tous les corps, accroître nos capacités opérationnelles en multipliant les modules d'entraînements communs, mais également décloisonner les carrières. L'Académie de police, ce ne doit en aucun cas être un prétexte pour fusionner les corps. Dans une Académie de police, les actifs tout comme les personnels administratifs, techniques et scientifiques, pourront apprendre ensemble ce qui leur est commun, tout ce qui fera d'eux des policiers. Mais chaque corps doit aussi apprendre son propre métier, se perfectionner dans ses spécificités, et ainsi poursuivre sa formation dans les domaines qui sont les siens. Pour un commissaire de police, il convient d'apprendre à concevoir et diriger, à être officier du ministère public, à être directeur d'enquête, à être autorité civile ou directeur d'un service d'ordre, à être un magistrat de l'ordre administratif, etc. Ce métier de chef de police nécessite des enseignements techniques et spécifiques que l'ENSP de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or à laquelle nous sommes attachés doit poursuivre d'enseigner.

Le sujet de l'encadrement et de la formation des policiers sera au cœur des annonces du ministre. L'encadrement, c'est l'affaire de tous, du brigadier au directeur. Nous ne voulons pas de formations accélérées ou "bâclées", d'un bloc OPJ laissé en l'état et qui impacte en premier les services du quotidien, et encore moins de stratégies à court terme et corporatistes pour satisfaire tel corps, ou telle revendication au détriment de l'intérêt général.

Nous serons aussi vigilants quant aux annonces ministérielles qui vont concerner l'avenir de notre institution, le renforcement de nos moyens, mais également la stratégie qui nous permettra de lutter contre toutes les formes de délinquance.

Nous attendons des réponses concrètes suite aux propositions que nous avons formulées pour l'intérêt général, parce que nous sommes des chefs de service responsables et qu'il nous appartiendra de piloter les services, mais aussi pour celles concernant spécifiquement le CCD, notamment les mesures 24 à 27 : transformation de la NAS en indemnité de logement, un toilettage de la cartographie des emplois et des grades pour améliorer l'attractivité des postes difficiles, la stricte parité pour les ordres nationaux et la MSI avec les gendarmes, la valorisation des parcours transversaux. Le corps est soumis à des exigences de mobilité, manque cruellement des leviers RH dans les services, manque aussi de reconnaissance et d'accompagnement, ce que le ministre se doit de prendre en compte.

Enfin, parmi les 39 propositions formulées par le SCPN, il y en a qui sont à "coût zéro" (les décorations, supprimer les charges et missions indues, la simplification des procédures de saisie-attribution, donner des leviers RH aux commissaires de police, comme par exemple l'augmentation des montants de la carte achat dans les services, etc). Certaines relèvent de la simple volonté politique de faire, ou ne pas faire. Et comme nous l'avons dit à maintes reprises, si des mesures fortes, symboliques et qui ne coûtent rien ne sont pas prises, il perdurera alors une crise de confiance dans les rangs. Pour croire en la parole politique, il faut des actes. Pour avoir la confiance et l'adhésion des chefs de police, il faut des décisions, pour la police nationale ET pour ses chefs qui la dirige.

Vous pouvez compter sur notre engagement déterminé.

Bien sincèrement à tous

Le secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général
David LE BARS
01 49 67 02 40/41
07 63 56 36 21
david.le-bars@le-scpn.fr

Secrétaire général adjoint
Pierrick AGOSTINI
01 49 67 02 43
06 69 91 83 33
pierrick.agostini@le-scpn.fr